



31^e Festival International Nature Namur Du 11 au 19 octobre 2025

Appel à candidatures – CONCEPT INÉDIT

Agenda

La 31^e édition du **Festival International Nature Namur** se déroulera du **11 au 19 octobre 2025**. À cette occasion, une sélection de films consacrés à la nature et à la vie sauvage sera projetée en séances publiques.

Présentation concept

Dans le cadre d'un nouveau projet, le Festival lance un appel à **vidéos courtes au format réseaux sociaux**, explorant la nature sous toutes ses facettes. Cette initiative donnera lieu à une **soirée immersive**, où le public découvrira une sélection de vidéos diffusées en continu, à la manière d'une **playlist XXL**.

Toutes les émotions seront les bienvenues : **émerveillement, rire, frisson, surprise, pleurs...** Le public aura même la possibilité de voter pour élire sa vidéo préférée !

Les vidéos reçues **ne seront pas intégrées à la programmation officielle** du Festival mais feront l'objet d'un événement à part entière. La tenue de cette soirée dépendra du **nombre et de la qualité des vidéos sélectionnées**. Si la diversité et la quantité des vidéos ne sont pas suffisantes, le Festival se réserve le droit d'annuler l'événement, et dans ce cas, **aucune vidéo ne sera utilisée**.

Les dates et horaires de diffusion seront confirmés lors de l'annonce officielle de la programmation du Festival.

Objectifs



- **Sensibiliser le grand public** à la beauté, à la richesse et à la fragilité de la nature sauvage, en encourageant sa connaissance et son respect,
- **Interpeller les décideurs** à tous les niveaux sur l'importance de la protection de l'environnement et de la biodiversité,
- **Encourager la création audiovisuelle dédiée à la nature et à l'environnement**, en récompensant les meilleures vidéos dans le cadre d'une compétition et en offrant une diffusion sur grand écran inscrit dans la programmation du Festival,
- **Offrir une expérience de projection immersive**, grâce à des salles de cinéma équipées des dernières technologies audiovisuelles pour une expérience hors norme,
- **Capter et partager des instantanés uniques de la nature sauvage**, révélant sa beauté, ses mystères et ses émotions à travers le regard de chacun



Règlement pour candidater

Article 1 : Thème

Le Festival International Nature Namur lance un appel à candidatures pour des **vidéos courtes au format réseaux sociaux** consacrées à la **nature sous toutes ses formes** : découverte, observation, protection, conservation, sensibilisation, ou tout autre angle pertinent.

Le sujet peut être traité sous une forme **originale et variée** : humoristique, poétique, plan-séquence, reportage, publicité, animation, fiction, etc. L'originalité, l'émotion et la créativité sont fortement encouragées.

Article 2 : Inscription

L'inscription d'une vidéo est **gratuite** et sera validée uniquement si toutes les informations demandées sont complétées.

- Chaque réalisateur peut proposer plusieurs vidéos,
- Tout format est accepté,
- Toute qualité est acceptée (dont captation verticale et par GSM),
- Chaque vidéo doit faire l'objet d'une inscription distincte.

L'inscription se fait en ligne via une des possibilités décrites ci-dessous :

- Sur le service de soumission en ligne « FilmFreeway » (filmfreeway.com)
- En complétant le formulaire en ligne sur le site internet www.festivalnaturenamur.be et en transmettant une copie du film, dite de sélection, au secrétariat du Festival en tant que fichier de données au format .mp4 ou .mov par un des supports suivants :
 - Le compte WeTransfer+ du Festival (privilegié)
 - Un disque dur externe ou une clé USB envoyée à l'adresse du Festival
 - Un lien de téléchargement (Vimeo, YouTube, Dropbox, etc.)

Les supports physiques seront renvoyés dans un délai de 3 mois après l'événement, si une demande écrite est formulée par le participant.

Le Festival considère que la personne soumettant une vidéo en est le propriétaire intellectuel et ou dispose de toutes les autorisations nécessaires. En cas de récompense, celle-ci lui sera



attribuée. S'il n'est pas le propriétaire intellectuel de la vidéo, le Festival se réserve le droit de ne pas attribuer la récompense à la personne ayant soumis la vidéo par son inscription. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de tout litige relatif à cette inscription.



Article 3 : Calendrier

- **Ouverture des inscriptions** : 1er février 2025
- **Clôture des inscriptions** : 31 juillet 2025 à minuit

Article 4 : Secrétariat

Merci de faire parvenir les éventuels supports physiques à l'adresse suivante :

ASBL Festival Nature Namur Rue du réemploi, 4, 5020 Namur, Belgique
--

Éventuelles questions et contacts :

Email: info@festivalnaturenamur.be

Site : www.festivalnaturenamur.be

Le règlement est disponible en français et en anglais.

Article 5 : Sélection

Un **Comité de sélection** choisira les vidéos qui seront présentées lors de la soirée immersive du Festival.

Plusieurs vidéos par créateur de contenu pourront être retenues.
Les décisions du comité de sélection ne seront pas motivées.

Ne seront pas retenues :

- Les vidéos incomplètes,
- Les vidéos de qualité trop insuffisante pour être projetée,
- Les vidéos ne respectant pas les critères énoncés aux articles 1 et 2

Les participants seront avertis personnellement en cas de sélection.

- En cas de sélection, il sera impératif de fournir le fichier numérique original.

Article 6 : Diffusion



- Aucune rémunération ni droit d'auteur ne pourra être réclamé pour la projection des films durant l'événement.
- Si l'événement a lieu, le Festival conservera une copie des vidéos sélectionnées à des fins promotionnelles et dans un cadre commercial.
- Toute diffusion intégrale au-delà de l'événement fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

Article 7 : Copyright, droits d'auteur et diffusion

- L'auteur conserve la propriété intellectuelle de son œuvre,
- Il autorise le Festival à utiliser sa vidéo et des extraits pour promouvoir l'événement, en Belgique et à l'étranger,
- Il s'engage à respecter les lois relatives aux droits d'auteur, notamment pour les musiques et sons utilisés,
- Les organisateurs prennent en charge les frais éventuels de diffusion dus à la Sabam,
- Le participant ne pourra engager aucune poursuite contre le Festival pour l'utilisation abusive de sa vidéo par des tiers.

Article 8 : Catégorie & Prix

Un **jury composé de professionnels de l'audiovisuel, des sciences et de la nature** sélectionnera l'ensemble des vidéos qui composeront cette soirée.

Un prix de 2.500€ sera attribué en fonction des **réactions et votes du public** durant la soirée, selon un critère défini par le Festival.

Article 9 : Invitations

La soumission et sélection d'un vidéo ne garantit pas une invitation à l'événement.

Article 10 : Données à caractère personnel

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre des concours films du Festival. Il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation



de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès du Festival d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : info@festivalnaturenamur.be.

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.

Article 11 : Application du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. En cas de litige, seul le texte en français fera foi.

Le règlement est consultable sur le site : www.festivalnaturenamur.be.

